

ALTERGAZ
Société Anonyme au capital de 18.905.600 Euros
Siège social : 24, rue Jacques Ibert - 92300 Levallois-Perret
R.C.S. Nanterre B 451 225 692 - Code APE 3523 Z

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2009

L'an deux mille neuf,

Et le 30 juin,

A 14 heures,

Les actionnaires de la société ALTERGAZ, société anonyme au capital de 18.905.600 euros, divisé en 2.700.800 actions de 7 euros chacune, dont le siège est 24, rue Jacques Ibert - 92300 Levallois-Perret se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, aux Salons ETOILE WAGRAM - 16 Avenue de Wagram - 75008 Paris, sur convocation du Conseil d'Administration par avis inséré au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires les 25 mai, 29 mai (rectificatif) et 15 juin 2009 n°62, 64 et 71 et dans les Annonces de la Seine des 25 mai, 28 mai (rectificatif) et 15 juin, ainsi que par lettre en date du 12 juin 2009 adressée à chaque actionnaire nominatif.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Robert Delbos, Président du Conseil d'Administration.

Monsieur François-Pierre LANI et Monsieur Yves MEYRUEIS, les deux actionnaires acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur Nathalie ARAUJO est désigné comme Secrétaire.

Monsieur Alain GUINOT (Cabinet DELOITTE) Commissaire aux Comptes titulaire, régulièrement convoqué par lettre recommandée avec demande d'avis de réception en date du 12 juin 2009, est présent.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 1.525.339 actions (représentant 1.839.536 droits de vote) sur les 2.700.800 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée, réunissant plus que le cinquième des actions ayant droit de vote, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- un exemplaire du Bulletin des Annonces Légales Obligatoires n°62 du 25 mai 2009, un exemplaire du Bulletin des Annonces Légales Obligatoires n°64 du 29 mai 2009, un exemplaire du Bulletin des Annonces Légales Obligatoires n°71 du 15 juin 2009, un exemplaire du journal d'annonces légales Les Annonces de la Seine du 15 juin 2009 contenant l'avis de convocation et un exemplaire de la lettre envoyée aux actionnaires nominatifs,
- la copie et l'avis de réception des lettres de convocation des Commissaires aux Comptes,
- la feuille de présence, les pouvoirs des actionnaires représentés, et la liste des actionnaires,
- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31/12/2008,
- le rapport de gestion et rapport complémentaire sur les délégations établi par le Conseil d'Administration,
- les rapports des Commissaires aux Comptes,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Lecture des rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008,
- Lecture du rapport complémentaire du Conseil d'Administration sur les délégations données par l'Assemblée Générale
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008 et quitus aux Administrateurs,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées aux articles L225-38 du Code de Commerce et approbation desdites conventions.
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président présente ensuite à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé et le rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration.

Monsieur Alain GUINOT, commissaire aux comptes, donne lecture des différents rapports émis.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Après avoir répondu aux diverses questions de l'assemblée et personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

(Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008).

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du conseil d'administration et des rapports des Commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2008, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2008, tels qu'ils ont été présentés, lesquels font apparaître un bénéfice de 294 504 Euros. Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne aux membres du conseil d'administration quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

(Affectation du résultat)

Sous réserve de l'approbation de la résolution précédente, l'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, constate que les comptes annuels clos le 31 décembre 2008 font apparaître un bénéfice de 294 504 Euros, et sur proposition du conseil d'administration, décide d'affecter le montant de ce bénéfice au compte « Report à nouveau ».

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

(Approbation des conventions réglementées)

L'Assemblée Générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité prévues pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les opérations visées par l'article L. 225-38 du Code de commerce, approuve tant les termes de ce rapport que les conventions qui s'y trouvent visées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION**(Questions diverses : Fixation du montant de rétribution des jetons de présence)**

L'Assemblée Générale statuant dans les conditions de quorum et de majorité prévues pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance de la proposition faite par le Conseil d'Administration, approuve l'affectation d'un montant de 54.000 € Euros comme montant de la rétribution des jetons de présence des administrateurs. Ce montant restera ainsi fixé jusqu'à ce que l'Assemblée Générale en décide autrement.

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix 1.840.026 ayant voté pour, 10 voix s'étant abstenues.

CINQUIEME RESOLUTION**(Pouvoirs pour les formalités)**

L'assemblée générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité prévues pour les assemblées générales ordinaires, donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité afférente aux résolutions ci-dessus adoptées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Scrutateur



Le Président



Le Secrétaire

